



Catherine Donadieu &lt;catdonadieu@gmail.com&gt;

---

**URGENT- A LIRE OMEGAPRO**

1 message

**Chris Blin** <chrisblin58@gmail.com>

6 octobre 2023 à 11:49

Cci : catdonadieu@gmail.com

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez bien.

Suite au blocage de nos fonds par les instances fédérales américaines je vous fais part d'un 3eme choix possible pour un recours auprès des tribunaux pour récupérer nos fonds déposés chez Omega pro.

(les 2 autres choix proposés étaient de prendre un avocat, constituer un collectif ; l'un demandait 600€ par dossier du même nom avec 20% sur le montant récupéré, l'autres 150€ par personne du même nom et 20% sur montant récupéré)

Voici le choix qui me semble le meilleur ( mais c'est vous qui déciderez)

Création d'une association de défense des victimes du réseau d'Omegapro

Le but est de savoir où se trouve notre argent et ensuite comment le récupérer.

L'association sera sans but lucratif de la loi 1901. Elle sera constituée d'un bureau. Actuellement ceux qui ont initié le projet en font partie, mais dès qu'elle sera constituée ce seront les membres qui voteront le bureau, voir un conseil d'administration.

Le siège social sera à Paris

C'est le cabinet Beaubourg Avocat qui représentera l'association près des tribunaux. Il y aura un 2eme cabinet en soutien (nom pas connu).

Le cabinet d'avocats est leader en France en ce qui concerne la blockchain, les NFT, la cryptomonnaie...

Vous signerez en direct avec l'avocat une convention d'honoraire Pro Bono (cad à titre gracieux, car c'est l'association qui paiera l'avocat)

Donc vous n'aurez pas à payer en direct l'avocat.

Les pièces justificatives seront à envoyer à l'association qui se chargera de les envoyer à l'avocat.

Une adhésion à l'association est définie comme suit sur l'investissement de départ par personne toutes licences confondues au même nom :

Ce sont ces cotisations qui serviront à payer l'avocat

Jusqu'à 3000 € = 65 €

De 3001 à 10.000 € = 150 €

De 10.001 à 20.000€ = 200 €

Et plus de 20.000 = 300 €

Il y aura également une retenue sur les sommes débloquées de 10 % à partir de 10.001 €.

Un site va être créé ainsi que des groupes WhatsApp, FB et Tiktok pour communication avec les avocats

Pour tous les adhérents il est prévu de faire des réunions tous les trimestres avec les 2 cabinets d'avocats.

La procédure sera longue et sera instruite au pénal et au civil.

Dans le cas où l'association n'aurait pas assez d'adhérents donc pas assez de fonds pour payer l'instruction, les fonds versés seront rendus aux adhérents.

Sachez que plus on sera dans l'association plus on aura de chance que l'instruction ait lieu.

Le litige portera sur la somme totale des licences achetées au **même nom**.

Nous attendons une précision sur le montant du litige c'est-à-dire si chacun doit estimer son litige : avec que le montant des licences ou avec les intérêts et/ou avec les frais. (question à poser)

Vous êtes conviés **demain samedi 7 octobre à 18h** pour assister à une réunion avec Franck et Axelle qui ont initié ce choix d'association.

Vous êtes également conviés à la réunion avec les avocats **jeudi 12 octobre à 21h**. Ils répondront aux questions.

Donc si vous avez des questions envoyez les moi rapidement afin que je puisse les faire remonter à temps.

Le lien de ces 2 réunions sera connu quelques heures avant.

Dans l'immédiat si vous comptez adhérer, préparez tous les documents prouvant vos achats de licences (même les virements vers vos échangeurs) les mails de bienvenue lors de la création de vos comptes Omegapro. Vos copies d'écran des comptes du broker, pièce d'identité et justificatif de domicile. Je vais vous envoyer les copies d'écran que j'ai faites pour vous par le site [grosfichier.com](https://www.grosfichier.com).

Ouvrez vous un compte WhatsApp ou Telegram pour que je vous inscrive dans le groupe OMCB, mon canal personnel de communication, mais aussi le canal de l'avocat.

L'adhésion à l'association se fera rapidement après la création de l'association. Une date limite sera annoncée pour adhérer.

Les personnes étrangères peuvent adhérer mais pas seule car il faudra qu'elles aient un avocat sur place conseillé par le cabinet Beaubourg (cabinet international).

Je tiens également à préciser que je vais apporter mon aide à cette association pour le côté administratif.

je vous joins le compte rendu de notre première réunion avec Franck et Axelle.

Ce sera à vous de vous manifester et d'adhérer si c'est votre choix.

Si vous voulez adhérer au collectif avec l'avocat à 150 € c'est possible mais manifestez vous sur Télégram pour voir les communications.

j'attends vos questions

belle journée

Christiane Blin  
06 03 34 85 12

---

 **CR ASSO réunion du 031023.pdf**  
191K